

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

Procès-verbal de la 5^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 6 mai 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Véronique Hince, Cindy Demers et, monsieur François Deschênes.

Est absent, le conseiller Ghislain Désaulniers.

Est également présente, madame Rachel Barbe, greffière-trésorière.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025.
 - 3.3 Adoption des comptes.
 - 3.4 Adoption du Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.
 - 3.5 Adoption du Règlement 2025-03 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité d'Authier par un élu et/ou un employé.
 - 3.6 Abolition du programme RénoRégion. Résolution.
 - 3.7 Achat d'un ordinateur pour la directrice générale.
 - 3.8 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des chemins d'été 2025.
 - 5.2 Canadian National – Suivi du dossier.
 - 5.2.1 Autorisation de paiement de factures sous protêt ;
 - 5.2.2 Demande à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault ;
 - 5.2.3 Autorisation à la directrice générale pour la reddition de compte dans le cadre du programme PAPNM.
 - 5.3 Fenêtres extérieures.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 - 6.1 Comité Bellefeuille.
 - 6.1.1 Acceptation du rapport de la réunion régulière du lundi 5 mai 2025.
 - 6.1.2 Recommandation pour l'offre de service du vérificateur au 31 décembre 2025.
 - 6.1.3 Recommandation du dépôt du projet au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux à la MRCAO – Authier et Authier-Nord.
 - 6.1.4 Recommandation du dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts pour Authier et Authier-Nord.
 - 6.2 STANTEC – Dépôt de la 2^e étude.
 - 6.3 Collecte des encombrants.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 - 7.1 Responsable à l'entretien des fleurs pour l'été 2025.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 - 8.1 Fête des voisins
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.

No-80-06-05-25

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-81-06-05-25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

No-82-06-05-25

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

No-83-06-05-25

3.3 Adoption des comptes.

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois d'avril 2025: 56,283.79\$ pour les comptes payés et 10,156.72\$ pour les salaires, totalisant ainsi 66,440.51\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.4 Adoption du Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés.

Ayant déjà reçu copie du règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

RÈGLEMENT NO 2025-02 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES ET AUX EMPLOYÉS

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, par règlement, déléguer certains pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés de la Municipalité;

ATTENDU QU' il y a lieu que certains pouvoirs du conseil soient, dans un esprit de responsabilisation et d'imputabilité, délégués à des fonctionnaires ou à des employés oeuvrant au sein de la Municipalité et ce, afin d'atteindre une plus grande efficacité administrative et d'offrir un meilleur service aux citoyens;

ATTENDU QUE cette délégation est assujettie à des mécanismes de reddition de compte et d'encadrement administratif;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Véronique Hince, lors de la séance ordinaire du 4 mars 2025;

ATTENDU QUE le projet a été déposé par Véronique Hince, lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

No-84-06-05-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'adopter le présent règlement.

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité. Il peut être pris connaissance dudit règlement aux jours et aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, et/ou aux endroits désignés par le conseil (Règlement 2024-05).

3.5 Adoption Règlement 2025-03 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité par un élu et/ou un employé.

Ayant déjà reçu copie du règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

RÈGLEMENT NO 2025-03 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER PAR UN ÉLU ET/OU UN EMPLOYÉ

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées, pour le compte de la municipalité, par un élu et/ou un employé ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif soit adopté;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné, et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 1^{er} avril 2025, par la conseillère Véronique Hince.

No-85-06-05-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d'adopter le présent règlement.

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité. Il peut être pris connaissance dudit règlement aux jours et aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, et/ou aux endroits désignés par le conseil (Règlement 2024-05).

3.6 Abolition du programme RénoRégion - Résolution.

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

La municipalité d'Authier demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision.

No-86-06-05-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu que le conseil municipal d'Authier demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Eric Girard, ministre des Finances;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- M. Pierre Dufour, député de l'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

No-87-06-05-25

3.7 Achat d'un ordinateur pour la directrice générale.

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu que la directrice fasse l'achat d'un nouvel ordinateur plus performant pour le bureau.

No-88-06-05-2025

3.7.1 Changement de fournisseur pour le service informatique.

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu que dorénavant, c'est Alliances Technologies qui s'occupera de tout ce qui touche les transferts informatiques ou tout autres travaux reliés à l'informatique.

3.8 Suivi du dossier du déménagement de la fibre optique.

Certains travaux ont déjà été entrepris dont ceux par Télébec et l'entrepreneur électrique. Jeudi le 8 mai prochain, le déménagement de la fibre optique devrait être terminé.

No-89-06-05-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu que le bureau soit fermé à la population le jeudi 8 mai 2025.

3.9 Correspondance.

CISSAT - Changements organisationnels et collaboration continue avec les partenaires de la Sirection de santé publique.

- Les revues BâtiVert et Viabitume.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Rien dans cette rubrique n'est abordé.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Adjudication du contrat d'appel d'offres 2025-01 concernant l'entretien des chemins d'été 2025.

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation pour l'entretien des chemins d'été pour l'été 2025, l'ouverture s'est déroulée jeudi le 1^{er} mai 2025 à 10h00 au bureau municipal en présence de Mesdames Élise Gagnon, directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe, et de Madame Édith Coulombe, secrétaire-trésorière du comité Bellefeuille.

La compagnie Gabriel Aubé inc., a fait parvenir une communication par la poste à l'effet qu'elle ne dépose pas de soumission.

Une seule offre a donc été reçue, celle de Proulx et Genesse Inc. :

Description	Prix unitaire	Nombre de kilomètres	Montant
Prix forfaitaire au KM	180\$/km	73.16km	13,168.80\$
	Sous-total		13,168.80\$
	TPS	658.44\$	658.44\$
	TVQ	7 451.33\$	1,316.59\$
	Grand total		15,140.83\$

No-90-06-05-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d'octroyer le contrat 2025-01 concernant l'entretien des chemins d'été 2025 à l'entreprise Proulx & Genesse inc., au montant de 15,140.83\$.

5.2 Canadian National – Suivi du dossier.

5.2.1 Autorisation de paiement de factures « SOUS PROTÊT »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, de par sa résolution No-32-04-02-25, a pris la décision de ne pas acquitter la facture numéro 91775840 au montant de 132,508.04\$, de la compagnie ferroviaire Canadian National, dans laquelle il y est mentionné les raisons du non-paiement;

CONSIDÉRANT QUE suite à la première résolution ci-haut mentionnée, des discussions ont eu lieu entre la directrice générale de la municipalité, madame Rachel Barbe, et la personne responsable dans ce dossier au Canadian National;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, de par sa résolution No-45-04-03-25, a pris la décision de ne pas acquitter, encore à ce jour, ladite facture et que la Fédération Québécoise des municipalités a été informée de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une deuxième facture portant le numéro 91782492, au montant de 1,411.61\$, et a été informée qu'elle pourrait recevoir d'autres factures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, de par sa résolution No-60-01-04-25, a pris la décision d'attendre de recevoir toutes les factures, bien détaillées, afin de procéder au paiement de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la directrice a reçu l'information qu'il n'y aura pas d'autres factures;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions ont été envoyées aux ministres concernés au transport, aux députés de la région ainsi qu'au directeur régional du Ministère des Transports et de la mobilité durable.

No-91-06-05-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu que la municipalité d'Authier :

- autorise le paiement des deux factures reçues à la municipalité concernant des travaux de réfection du passage à niveau sur notre territoire à la compagnie Canadian National. Ces deux factures sont payées « **SOUS PROTÊT** » ;
- de faire parvenir cette résolution aux ministres et députés suivants :
 - ✓ Madame Anita Anand, Ministre des transports et du commerce intérieur du Canada ou son/sa remplaçant(e);
 - ✓ Madame Geneviève Guilbault, Ministre des transports et de la mobilité durable du Québec;
 - ✓ Monsieur Sébastien Lemire, député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - ✓ Madame Suzanne Blais, députée provinciale d'Abitibi-Ouest;
 - ✓ Monsieur Philippe Lemire, directeur régional du Ministère des transports et de la mobilité durable.

5.2.2 Demande à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable.

CONSIDÉRANT QU' en août 2020, le Canadian National avisait la municipalité à l'effet qu'il allait réaliser des travaux sur le passage à niveau (Route 1 Rang à Authier – Point milliaire 78.51, subdivision Taschereau – Chemin du Petit Languedoc) au courant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU' ces travaux, à la charge de la Municipalité, étaient estimés à une valeur de 106,600 plus taxes;

CONSIDÉRANT QU' il existe un programme intitulé « Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé une demande d'aide financière d'une somme de 106,600\$ dans le cadre du PAPNM, volet 3;
- CONSIDÉRANT QU' entre l'été 2021 et l'automne 2024, la Municipalité n'a eu aucun suivi desdits travaux par le Canadian National;
- CONSIDÉRANT QUE ce n'est qu'au courant de l'automne 2024 que le Canadian National a réalisé les travaux pour le passage à niveau;
- CONSIDÉRANT QU' au terme des travaux, le Canadian National réclame une somme finale de 133,919.65\$;
- CONSIDÉRANT QUE le MTQ refuse de bonifier l'aide financière accordée dans le cadre du PAPNM afin de permettre à la municipalité de rembourser la totalité de la somme exigée par le Canadian National;
- CONSIDÉRANT QUE le refus par le MTQ oblige la Municipalité à réaffecter 27,319.65\$ de son budget 2025 au remboursement de la somme exigée par le Canadian National;
- CONSIDÉRANT QUE cette dépense représente 15% du budget de la Municipalité et que certains projets ne pourront donc par voir le jour.

No-92-06-05-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu que la municipalité d'Authier demande à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable :

- de réviser l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du PAPNM, volet 3, afin que la totalité de la somme exigée par le Canadian National dans le cadre de la réalisation des travaux pour le passage à niveau situé sur la Route 1 Rang à Authier – Point milliaire 78.51, subdivision Taschereau – Chemin du Petit Languedoc, soit une somme de 133,919.65\$, soit remboursée à la Municipalité.

Que cette résolution soit également transmise à :

- ✓ Madame Anita Anand, Ministre des transports et du commerce intérieur du Canada, ou son/sa remplaçant(e);
- ✓ Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécois des municipalités;
- ✓ Monsieur Sébastien Lemire, député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ✓ Madame Suzanne Blais, députée provinciale d'Abitibi-Ouest;
- ✓ Monsieur Philippe Lemire, directeur régional du Ministère des transports et de la mobilité durable.

5.2.3 Reddition de comptes au programme PAPNM.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquitté « SOUS PROTÊT », les factures #91775840 au montant de 132,508.04\$ et #91782492 au montant de 1411.61\$ pour un total de 133,919.65\$ au Canadian National;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions No-91-06-05-25 et No-92-06-05-25 seront transmises aux personnes concernées dans ce dossier comme mentionnées dans ces résolutions.

No-93-06-05-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu que la municipalité d'Authier autorise la directrice générale, madame Rachel Barbe, à procéder à la reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM).

5.3 Fenêtres extérieures.

Comme il a été discuté lors d'une rencontre de travail pour le budget en novembre 2024, il a été décidé de procéder à un grand nettoyage des fenêtres du bâtiment multiservice. Un montant dans le budget a été prévu à cet effet puisque le travail fait parti de l'entretien des bâtiments.

6-HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Comité Bellefeuille.

6.1.1 **Acceptation du rapport de la réunion régulière du lundi 5 mai 2025.**

No-94-06-05-25

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 5 mai 2025 du Comité Bellefeuille.

6.1.2 Recommandation pour l'offre de service du vérificateur au 31 décembre 2025.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.1.3 Recommandation du dépôt du projet au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux à la MRCAO – Authier et Authier-Nord.

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE
EN VLAEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Aménagement forestier ED Authier, Authier-Nord 2025;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 71 331.57 \$;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet.

No-95-06-05-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

- D'APPUYER le projet présenté par le Comité Bellefeuille, pour une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 71 331.57 \$;
- D'AUTORISER Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

6.1.4 Recommandation du dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts pour Authier et Authier-Nord.

APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE Comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : « Aménagement sur territoire forestier résiduel 2025 »;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier déléguée est favorable à ce projet.

No-96-06-05-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu :

- D'appuyer le projet présenté par le comité Bellefeuille, pour un montant de 45 087.57 \$ dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser Madame Cindy Demers à signer la documentation relative au projet.

6.2 STANTEC – Dépôt 2^e étude.

La directrice dépose le rapport révisé de la deuxième étude sur l'assainissement des eaux usées élaboré par Stantec.

No-97-06-05-25

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu qu'une rencontre soit planifiée avec le responsable de l'étude de Stantec, l'ingénieur en charge de notre dossier à la FQM et la directrice générale afin d'éclaircir certains points décrits dans cette étude.

6.3 Collecte des encombrants.

No-98-06-05-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Cindy Demers et unanimement résolu qu'aucune collecte des encombrants ne sera offerte pour l'année 2025.

7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Responsable à l'entretien des fleurs pour l'été 2025.

La directrice fait part aux membres du conseil qu'un offre d'emploi pour un responsable à l'entretien des fleurs pour l'été 2025 a été affiché et publié.

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 Fête des voisins.

La fête des voisins se déroulera le samedi 7 juin 2025. Les activités retenues pour la journée sont :

- Jeux gonflables;
- Cartes;
- Souper spaghetti

Il est demandé à la population de s'inscrire pour le souper. Aucun frais n'est exigé pour les résidents. Quant aux non-résidents, ils doivent également s'inscrire et des frais de 10\$ pour les adultes et 5\$ pour les enfants sont exigés.

9-PAROLE AU MAIRE

Le maire n'a pu être présent pour la dernière séance des maires.

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Aucune réunion pour les comités locaux.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

12-VARIA.

12.1 Vente d'une partie de terrain à madame Jenny Drolet et monsieur Sylvain Brousseau.

No-99-06-05-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu que le maire, Yvon Gagné, ainsi que la directrice générale, Rachel Barbe, soient les personnes autorisées à toute signature relative à la vente d'une partie de terrain à Madame Jenny Drolet et monsieur Sylvain Brousseau.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No-100-06-05-25

13.1 Clôture de la séance.

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 21h37.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière